Wallonie sécurité routière AWSR

Août 2022

Essentiel des accidents

Les accidents avec alcool en Wallonie 2017 - 2021

Les **définitions et précisions techniques** utiles à la bonne compréhension de ce document sont centralisées dans :

Essentiel des accidents : glossaire et précisions techniques. AWSR, septembre 2021

Les **Essentiels** sont disponibles sur :
https://www.awsr.be/services/etudes-statistiques/

SOMMAIRE

Que retenir pour la période 2017-2021 ?
Précisions méthodologiques
Chiffres-clés et évolution
- Quelle est la situation en Wallonie ?
- Quelle est la situation en Belgique (régions et provinces) ?

Caractéristiques des usagers accidentés
- Les conducteurs sous influence d'alcool sont-ils principalement des jeunes hommes ?
- Qui conduit le plus en étant sous influence d'alcool ?

Caractéristiques des accidents
- Quand se produisent les accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool ?
- Où se produisent les accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool ?
- Comment se déroulent les accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool ?

QUE RETENIR POUR LA PÉRIODE 2017-2021 ?

- **Chiffres-clés**
  - Sur base des tests d'alcoolémie menés par la Police lors d'accidents corporels, l'alcool est présent dans au moins 1 accident corporel sur 6 (15%) en Wallonie. Ce pourcentage est un minimum puisque toutes les personnes impliquées n'ont pas été testées. On estime raisonnablement, sur base d'études européennes, que la conduite sous influence d'alcool est responsable d'un accident mortel sur 4 (25%).
  - 70% des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel ont été soumis à un test d'haleine. Parmi ceux testés, 12% ont été testés positifs à l'alcool.
  - Ces accidents avec conducteur sous influence de l'alcool ont causé chaque année au moins 20 décès, une centaine de blessés graves et un peu plus de 2 000 blessés légers. Ces chiffres sont sous-estimés en raison du grand nombre d'usagers non testés. Aussi, il est plus probable d'estimer que le bilan réel est plus proche de 80 tués par an dans les accidents causés par l'alcool.
  - 50% des victimes (tués et blessés) sont les conducteurs alcoolisés eux-mêmes.

    Aussi, 50% des victimes dans les accidents avec un conducteur alcoolisé sont des passagers ou des tiers.
  - Les conducteurs sous influence ont une alcoolémie élevée : 1 sur 2 a un taux supérieur ou égal à 1,8 g/l (plus de 3 fois le seuil légal).
  - En Wallonie, le taux de conducteurs ou piétons reconnus positifs parmi ceuxt impliqués dans un accident est 2 fois plus élevé qu'en Flandre ou à Bruxelles-Capitale (12% contre respectivement 7% et 6%).
  - 40% des conducteurs belges sous influence d'alcool accidentés l'ont été en Wallonie.
  - 39% des conducteurs sous influence d'alcool accidentés en Wallonie le sont en province de Hainaut.
- **Qui ?**
  - 82% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des hommes.
  - 52% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés ont entre 25 et 44 ans, 26% 45-64 ans et 18% 18-24 ans.
  - 85% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des automobilistes.

- Seuls 1% des conducteurs de véhicules lourds (camions et bus/cars) impliqués dans un accident corporel ont été testés positifs à l'alcool.
- Les taux de conducteurs positifs les plus élevés (enregistrés parmi ceux testés) se retrouvent parmi les automobilistes (14%), de cyclomoteurs (12%), de voiturettes (12%) et de camionnettes (11%).

▪ **Quand ?**

- Si le taux de conducteurs positifs est 3 fois plus élevé le weekend qu'en semaine (22% contre 8%), il est 5 fois plus élevé la nuit qu'en journée (42% contre 8%).
- Les nuits de weekend, 1 conducteur sur 2 (47%) était positifs à l'alcool parmi ceux testés. Les nuits de semaine, ce taux est de 1 conducteur (et piéton) sur 3 (34%).
- 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (58%) sont enregistrés entre le vendredi 16h et le lundi matin (5h59).
- La plupart des jours fériés se démarquent très nettement des autres moments de l'année avec de fortes proportions d'accidents avec au moins un conducteur sous influence d'alcool.
- Les 6 dates pour lesquelles la part des accidents avec alcool est la plus forte sont donc systématiquement des jours fériés. Il s'agit du 1er janvier (32%), du 1er et 11 novembre (27-28%), du 1er mai et du 21 juillet (23%) et enfin du 15 août (22%).

▪ **Où ?**

- Sur autoroute, le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est de 10% contre 11 à 12% sur le reste du réseau routier.
- 81% des accidents avec au moins un conducteur (ou piéton) sous influence d'alcool surviennent en section courante. Le taux de conducteurs positifs parmi ceux testés s'élève à 13% contre 8% en carrefour.

▪ **Comment ?**

- 9 accidents corporels avec alcool sur 10 (92%) impliquent une voiture.
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (44%) sont de type seul en cause (tous usagers confondus).
  Aussi pour 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (56%) au moins un autre usager est impliqué.
- Dans 1 accident corporel de type seul en cause sur 3 (32%) le conducteur est sous influence d'alcool.
  Ce taux est de 8% pour les accidents corporels entre deux usagers.
- Certaines manœuvres dangereuses liées aux accidents ont des taux de conducteurs positifs particulièrement élevés : les pertes de contrôles du véhicule (31%), une place non réglementaire sur la chaussée (23%), le franchissement d'une ligne blanche continue (18%), le franchissement d'un feu rouge (17%) et un dépassement fautif (16%).

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les chiffres repris dans ce document reposent sur les tests d'haleine effectués par la police auprès des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel. Ils n'ont aucun lien avec les contrôles d'alcoolémie organisés par la police le long des routes (hors contexte d'accident). Cette précision est importante sachant qu'en Wallonie le pourcentage d'automobilistes sous influence est sensiblement plus élevé dans le cadre d'un accident corporel (12% sur la période 2017-2021) qu'en-dehors (2% en 2018[1]).

Notons également que **l'alcoolémie n'est pas connue pour tous les conducteurs impliqués dans un accident corporel**. En 2021, l'information est manquante pour 21% des conducteurs et piétons accidentés. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : décès du conducteur, impossibilité pour le conducteur de souffler dans l'éthylomètre en raison de ses blessures, absence des résultats d'une éventuelle prise de sang dans la base de données... Cela signifie donc que le nombre réel d'accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool (et de victimes) est supérieur à celui repris dans ce document.

En 2021, les mesures gouvernementales prises pour circonscrire l'épidémie de Covid-19, et en particulier la fermeture des établissements Horeca et des lieux de sortie festive (ex : discothèques, grands festivals) ainsi que la mise en place d'un couvre-feu **ont réduit le trafic et les « occasions »**, pour les citoyens, **de reprendre la route après avoir consommé de l'alcool**.

Les résultats présentés, sauf mention contraire, se basent sur une période de 5 ans (2017-2021). Travailler sur une telle période permet de neutraliser certaines variations annuelles telles que, par exemple, des conditions météorologiques atypiques. Si les accidents survenus en 2021 ont des caractéristiques spécifiques, celles-ci sont mises en évidence.

Afin d'alléger la lecture du document, l'expression « **conducteur(s) ou piéton(s) sous influence d'alcool** » est abrégée en **CSI-A**.

[1] Brion, M., Meunier, J-C. & Silverans, P. (2019). Alcool au volant : l'état de la situation en Belgique – Mesure nationale de comportement « Conduite sous influence d'alcool » 2019. Bruxelles, Belgique : Institut Vias

CHIFFRES-CLÉS ET ÉVOLUTION

QUELLE EST LA SITUATION EN WALLONIE ?

Accidents avec au moins un conducteur sous influence d'alcool et victimes associées

Les accidents impliquant un conducteur ou piéton sous influence d'alcool (CSI-A) représentent une part non-négligeable de l'accidentalité wallonne puisqu'ils comptent pour 15% de l'ensemble des accidents corporels. Cette proportion évolue peu au fil des ans. Chaque année (période 2017-2021), environ 1 500 accidents corporels impliquant au moins un CSI-A sont enregistrés sur les routes wallonnes. Ces accidents entraînent officiellement moins d'une vingtaine de décès, une centaine de blessés graves et un peu plus de 2 000 blessés légers (Tableau 1). Ces chiffres sont toutefois sous-estimés en raison du grand nombre d'usagers non testés dans les accidents. Aussi, il est probable que le bilan réel soit plus proche de 80 tués par an dans les accidents causés par l'alcool[2].

Tableau 1 : Chiffres-clés des accidents corporels impliquant un conducteur ou un piéton reconnu comme étant sous influence d'alcool (Wallonie, 2017-2021)

	Décédés 30 jours *	Blessés graves*	Blessés légers	Total Victimes*	Accidents corporels avec au moins un CSI-A	Part des accidents corporels avec au moins un CSI-A	Gravité*
2017	28	138	2206	2372	1699	15,5%	16,5
2018	19	82	2088	2189	1596	14,6%	11,9
2019	22	122	2234	2378	1740	16,2%	12,6
2020	13	75	1379	1467	1110	13,3%	11,7
2021	5	79	1661	1745	1354	13,7%	3,7
2017-2021	87	496	9568	10151	7499	14,8%	11,6

* Importante sous-estimation des CSI-A lorsque ces derniers sont tués ou gravement blessés

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Parmi les victimes : 50% sont les conducteurs alcoolisés eux-mêmes, 23% d'autres conducteurs (ou piétons) et 28% des passagers/autres. (Wallonie, 2017-2021).

Marquée par l'épidémie de Covid-19, l'année 2021 se caractérise de façon générale par une forte baisse de l'accidentalité (-8% d'accidents corporels en Wallonie par rapport à 2019). Cela s'explique par la mise en place des mesures gouvernementales prises pour circonscrire l'épidémie de Covid-19 (restrictions de déplacements et fermeture des établissements HORECA et festifs notamment). Cette diminution s'observe également, et même de façon plus prononcée, pour les accidents impliquant un CSI-A (-22% en Wallonie par rapport à 2019). Le nombre de personnes décédées dans un accident avec au moins un CSI-A a diminué de 77% tandis que le nombre de blessés (graves ou légers) a réduit de 26% par rapport à 2019.

Conducteurs (et piétons) sous influence

Sur la période 2017-2021 en Wallonie, 70% des conducteurs (et piétons) impliqués dans un accident corporel ont été soumis à un test d'haleine. Parmi ceux testés, 12% conduisaient effectivement en étant sous influence d'alcool (Tableau 2).

Tableau 2 : Part des conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

	Part des conducteurs ou piétons testés parmi les impliqués	Part des conducteurs ou piétons sous influence d'alcool parmi les testés*
2017	66%	13%
2018	67%	12%
2019	67%	14%
2020	76%	10%
2021	79%	10%
2017-2021	**70%**	**12%**

* Ce taux exclut tous les conducteurs ou piétons non testés et notamment ceux tués ou gravement blessés

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

L'année 2021 enregistre une hausse de 3 points de pourcentage des conducteurs ou piétons testés alors qu'ils étaient impliqués dans un accident corporel pour atteindre 79% (par rapport à 76% en 2020) alors que ce taux était stable entre 2015 et 2019. Le taux de conducteurs ou piétons positifs à l'alcool parmi ceux testés est de 10% en 2021 (Tableau 2, Figure 1). La part non-négligeable de conducteurs sous influence qui persiste en 2021, malgré les restrictions liées à la situation sanitaire, démontre que la consommation domestique d'alcool ne doit pas être ignorée.

[2] En se basant sur l'estimation de 25% des tués sont liés à l'alcool appliquée à la dernière année disponible avant Covid-19 (2019)

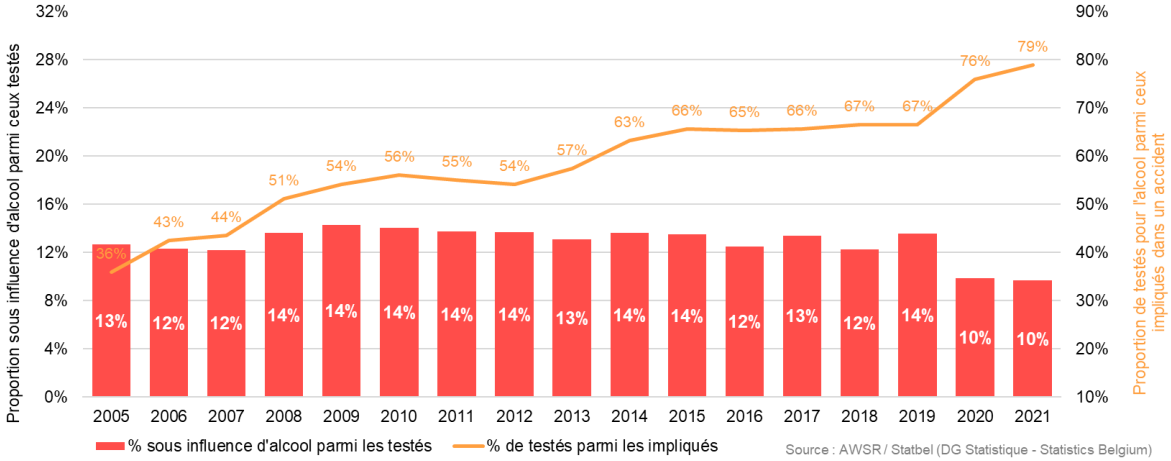

Figure 1 : Évolution des proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2005-2021)

Sur la période 2017-2021, 30% des conducteurs et piétons impliqués dans un accident n'étaient pas testés pour l'alcoolémie. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : décès du conducteur, impossibilité pour le conducteur de souffler dans l'éthylomètre en raison de ses blessures, absence des résultats d'une éventuelle prise de sang dans la base de données... Ainsi, seuls 9% des conducteurs (et piétons) décédés ont été testés, 40% de ceux gravement blessés et 72% de ceux légèrement blessés et 72% chez ceux indemnes. Par conséquent, le nombre réel d'accidents impliquant un conducteur sous influence d'alcool (et de victimes) est supérieur à celui repris dans ce document (Figure 2).

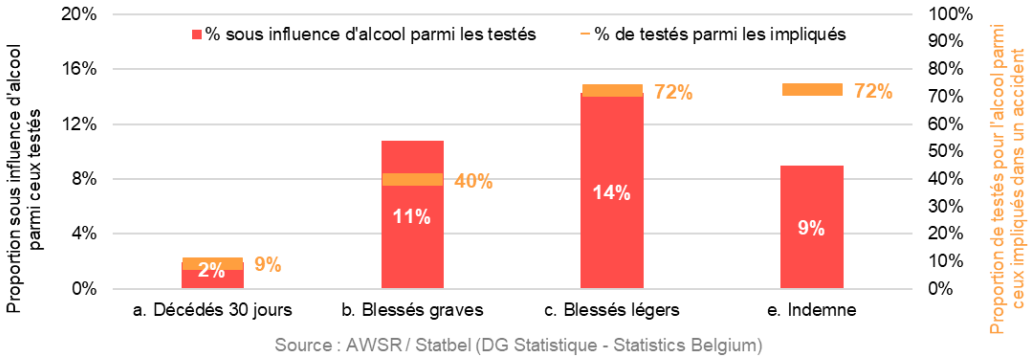

Figure 2 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon la sévérité de leurs blessures, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

Alcoolémie des conducteurs (et piétons) sous influence (lorsqu'elle est connue)

La Figure 3 illustre la répartition des conducteurs (et piétons) – hors conducteurs de véhicules lourds - positifs selon leur alcoolémie enregistrée par la police (exprimée en mg/l d'AAE et g/l, lorsque celle-ci est connue) en Wallonie sur la période 2017-2021. Les bornes utilisées dans le graphique correspondent aux différents paliers de sanctions liés au taux d'imprégnation alcoolique. Ainsi, un conducteur sur 10 (10%) n'est que légèrement au-dessus de la limite légale (entre 0,22 et 0,34 mg/l d'AAE, soit moins de 0,8 g/l). La majorité des conducteurs testés positifs sont fortement alcoolisés. 80% ont un taux supérieur ou égal à 1,2 g/l et près de 1 conducteur impliqué dans un accident et testé positif sur 2 (46%) avait un taux supérieur ou égal à 1,8 g/l.

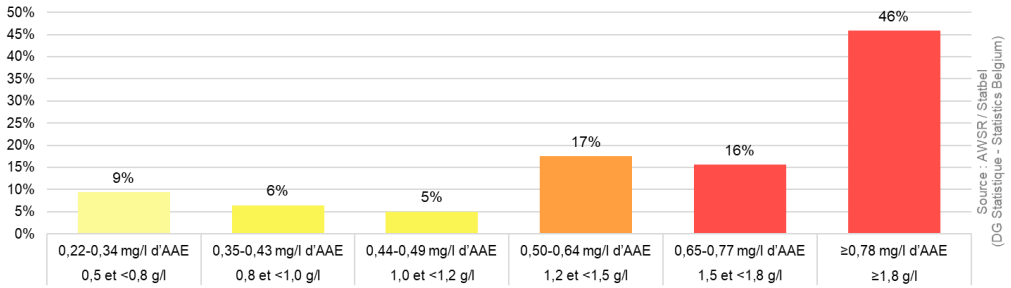

En jaune il s'agit de sanctions faisant l'objet d'une perception immédiate (amende). En orange et rouge, le conducteur est renvoyé devant le tribunal de police. En rouge, le conducteur fait l'objet d'un retrait immédiat de son permis de conduire

Figure 3 : Répartition des conducteurs (et piétons) positifs selon leur alcoolémie (exprimée en mg/l d'AAE et g/l, lorsque celle-ci est connue) et les paliers de sanctions associés (Wallonie, 2017-2021)

QUELLE EST LA SITUATION EN BELGIQUE (RÉGIONS ET PROVINCES) ?

Si globalement la part des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel et testés pour l'alcool est similaire dans le Royaume (71% en Belgique, 71% en Flandre, 70% en Wallonie et 66% à Bruxelles-Capitale), le taux de conducteurs ou piétons avec une alcoolémie positive parmi les testés est près de deux fois plus élevées en Wallonie que dans les autres régions (12% versus 7% en Flandre et 6% à Bruxelles-Capitale) (Figure 4). Parmi l'ensemble des conducteurs (et piétons) impliqués dans un accident corporel et testés pour l'alcool en Belgique, 63% le sont en Flandre, 27% en Wallonie et 10% à Bruxelles-Capitale. Cependant la répartition des conducteurs testés et identifiés comme positifs à l'alcool diffère avec 53% en Flandre, 40% en Wallonie et 7% à Bruxelles-Capitale (2017-2021).

L'analyse par province montre que celles de Luxembourg, Namur et Hainaut ont les taux de conducteurs ou piétons positifs parmi ceux testés les plus élevés (13%) (Figure 4).

En 2021, la part de conducteurs testés est beaucoup plus importante que les années précédentes. 82% des conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel ont été testés en Belgique (83% en Flandre, 81% à Bruxelles-Capitale et 79% en Wallonie). Le taux de conducteurs ou piétons positifs à l'alcool parmi ceux testés en Belgique est de 6% (10% en Wallonie, 6% en Flandre et 4% à Bruxelles-Capitale).

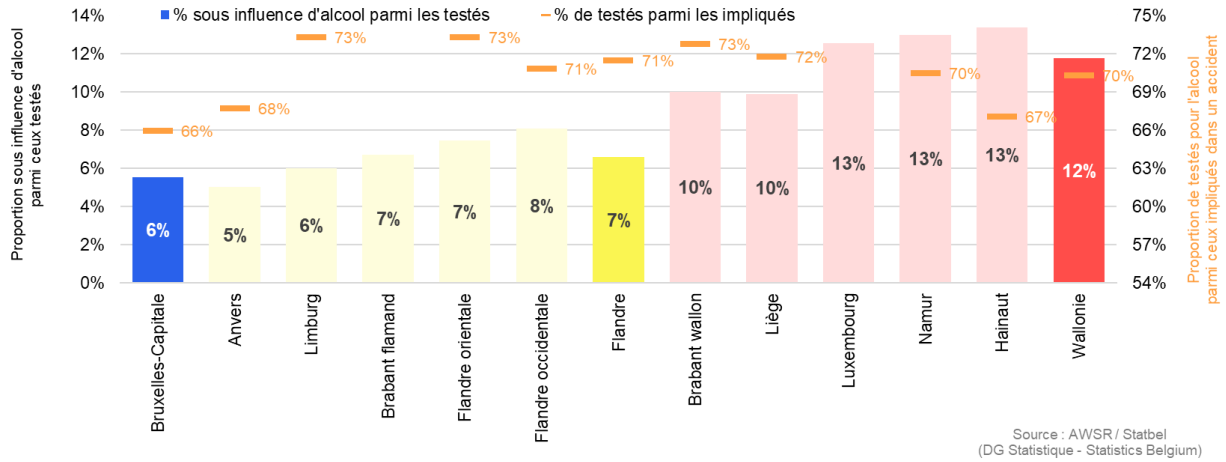

Figure 4 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ACCIDENTÉS

LES CONDUCTEURS SOUS INFLUENCE D'ALCOOL SONT-ILS PRINCIPALEMENT DES JEUNES HOMMES ?

Les hommes impliqués dans un accident corporel sont plus testés que les femmes (74% contre 70%) pour l'alcoolémie. Ils sont deux fois plus nombreux (en proportion) que les femmes à être effectivement sous influence d'alcool (14% contre 6%) (Figure 5). 82% des conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés sont des hommes (Wallonie, 2017-2021).

Une analyse par tranches d'âge montre que le taux de conducteurs (et piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés est particulièrement élevé pour les 18-24 ans (13%) et les 25-44 ans (14%). Ce taux pour les hommes est de 16% pour les 18-24 ans et de 18% pour les 25-44 ans (Figure 5).

La répartition des conducteurs (et piétons) sous influence d'alcool selon leur âge montre que 52% ont entre 25 et 44 ans (26% entre 45 et 64 ans, 18% entre 18 et 24 ans). En combinant cette information avec le genre, on découvre que 43% des conducteurs sous influence dans les accidents sont des hommes de 25-44 ans (21% des hommes de 45-64 ans, et 15% des hommes de 18-24 ans).

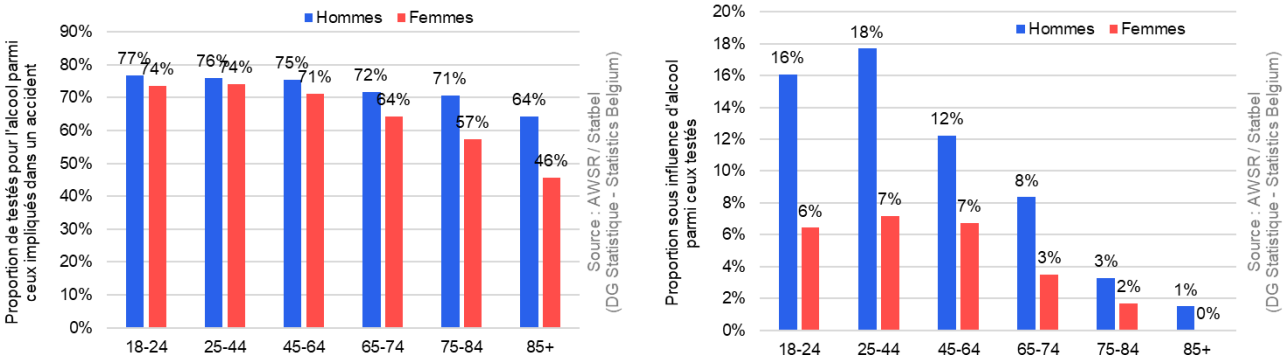

Figure 5 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon leur âge et sexe, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

QUI CONDUIT LE PLUS EN ÉTANT SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

La proportion de conducteurs sous influence d'alcool est calculée par rapport à la limite légale qui est fonction du statut professionnel ou non du conducteur. La limite légale de consommation d'alcool au volant est de 0,22 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,5 g/litre de sang (prise de sang). Pour les conducteurs professionnels (camion, autocar/bus et taxi), la limite légale est de 0,09 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,2 g/litre de sang (prise de sang). Pour les piétons, le code de la route ne prévoit aucune limite légale mais interdit d'être en état d'ivresse sur la voie publique. Le taux de 7% de piétons sous influence (parmi ceux testés) est établi sur base du seuil de 0,22 mg/litre d'air alvéolaire expiré (test d'haleine) ou 0,5 g/litre de sang (prise de sang).

85% des conducteurs et piétons reconnus comme étant sous influence d'alcool sont des automobilistes. 76% des conducteurs de voiture impliqués dans un accident corporel ont été testés pour leur alcoolémie et, parmi eux, 14% étaient sous influence d'alcool. Nous noterons que les taux de conducteurs positifs les plus élevés (enregistrés parmi ceux testés) se retrouvent parmi les conducteurs de de voiture (14%), de cyclomoteurs (12%), de voiturettes (12%) et de camionnettes (11%). Pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et bus/cars), le faible taux de conducteurs positifs (1%) peut notamment s'expliquer par une législation beaucoup plus sévère à l'égard des infractionnistes (Figure 6).

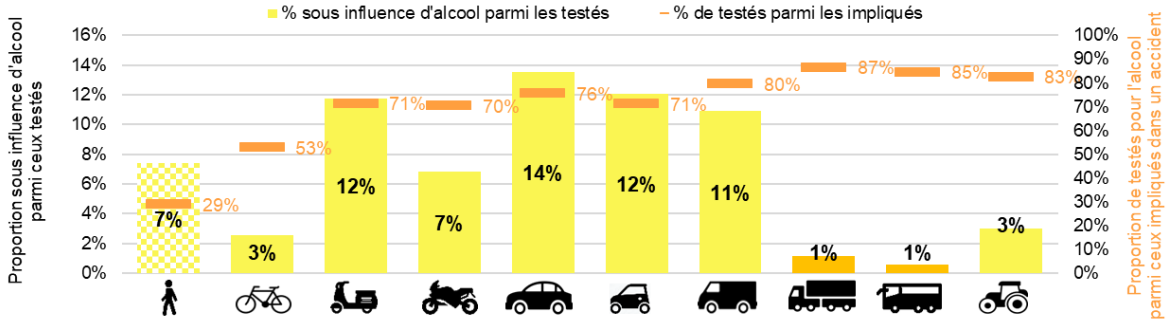

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium)

Pour les conducteurs professionnels (camion, autocar/bus et taxi), la limite légale est de 0,2 g/litre de sang.

Pour les piétons, le code de la route ne prévoit aucune limite légale mais interdit d'être en état d'ivresse. Le seuil de 0,5 g/litre de sang a été retenu pour ce graphe

Figure 6 : Proportion de conducteurs et piétons testés et déclarés positifs pour la conduite sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

Les taux de conducteurs (ou piétons) positifs à l'alcool parmi ceux testés alors qu'ils étaient impliqués dans un accident corporel passent, de 2019 à 2021, de 15% à 11% pour les conducteurs de voiture (12% en 2020), de 13% à 9% pour les conducteurs de camionnette (8% en 2020) et de 10% à 6% pour les piétons (3% en 2020). Nous noterons qu'en 2021, 7% des conducteurs de tracteurs agricoles étaient positifs à l'alcool parmi ceux testés contre 2% en 2019.

CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS

QUAND SE PRODUISENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

Période de la semaine, jour et heure

La distribution des conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine révèle plusieurs tendances fortes : si le taux de conducteurs positifs à l'alcool est 3 fois plus élevé le weekend qu'en semaine (22% contre 8%), il est 5 fois plus élevé la nuit qu'en journée (42% contre 8%). Le taux de conducteurs testés par la Police pour l'alcoolémie, parmi ceux impliqués dans un accident corporel, est plus faible la nuit que le jour (64% versus 71%). Pour les conducteurs indemnes, l'écart de conducteurs testés entre le jour et la nuit est encore plus marqué avec 75% de jour contre 54% la nuit.

43% des accidents corporels avec au moins un conducteur sous influence d'alcool sont enregistrés la nuit et 28% pour les seules nuits de weekend. 34% de ces accidents surviennent les journées de semaine et 23% les journées de weekend.

La répartition plus détaillée montre que les nuits de weekend enregistrent le taux de conducteurs (et piétons) sous influence d'alcool parmi ceux impliqués dans un accident corporel et testés le plus élevé avec 1 conducteur sur 2 (47%). Ce taux est de 1 conducteur (et piéton) sur 3 (34%) les nuits de semaine, 1 conducteur (et piéton) sur 8 (13%) les journées de weekend et 1 conducteur (et piéton) sur 16 (6%) pour les journées de semaine (Figure 7).

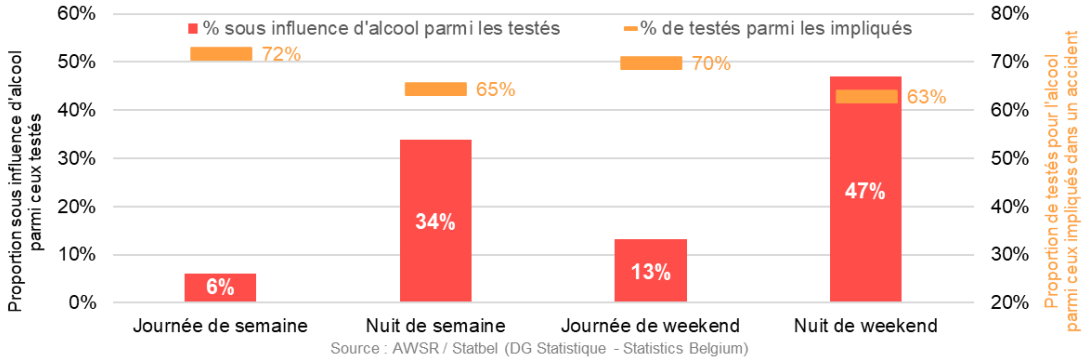

Figure 7 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

En 2021, la proportion de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool est quasi stable en journée par rapport à 2020. La nuit, la situation observée en 2021 reflète probablement les mesures gouvernementales liées à la situation sanitaire Covid qui ont réduit les opportunités de consommer de l'alcool (fermeture des établissements Horeca ou festifs et couvre-feu). Ainsi, nous constatons la poursuite de la baisse observée en 2020 pour les nuits de weekend et une légère hausse pour les nuits de semaine (par rapport à 2020) (Figure 8).

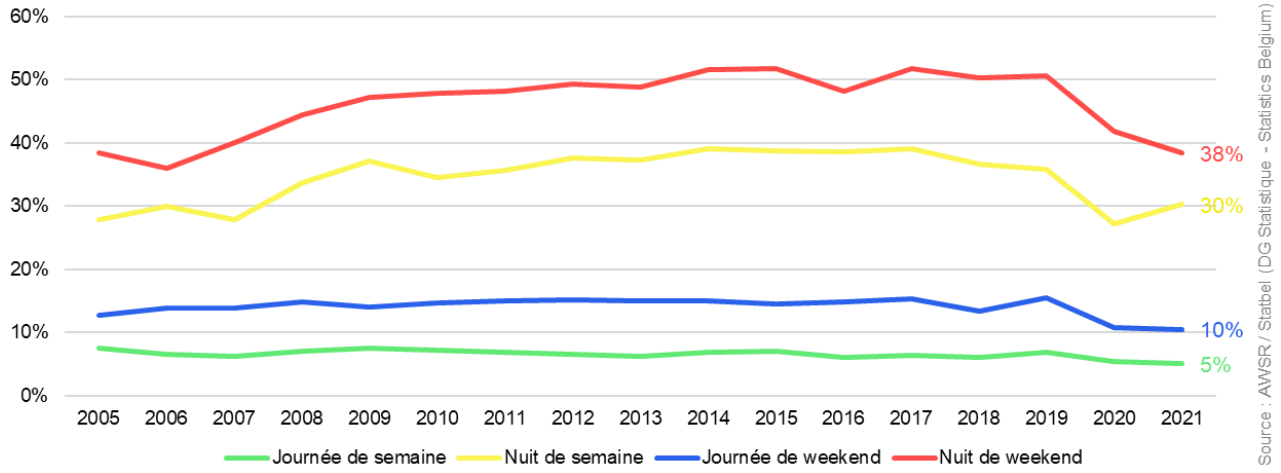

Figure 8 : Évolution du taux de conducteurs (et piétons) reconnus sous influence d'alcool, selon le moment de la semaine, parmi ceux impliqués dans un accident corporel et testés (Wallonie, 2005-2021)

La Figure 9 permet d'affiner la distribution des accidents corporels impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool en fonction du jour de la semaine et de l'horaire par rapport aux accidents sans alcool. Il apparait ainsi distinctement que 3 accidents corporels avec alcool sur 5 (58%) sont enregistrés entre le vendredi 16h et le lundi matin (5h59). À l'opposé pour les accidents « sans alcool », cette même période ne concentre que 1 accident sur 4 (27%) de l'ensemble des accidents corporels. Nous noterons qu'en semaine (hors vendredi), le premier pic des accidents avec alcool est quasi systématiquement entre 17h et 19h suivi par un autre vers 22h-23h. La Figure 9 est également une sorte de reflet des habitudes de consommation d'alcool dans la société. On retrouve ainsi le caractère festif des jeudis soir chers aux milieux estudiantins mais pas exclusivement et les soirées des vendredis et samedis.

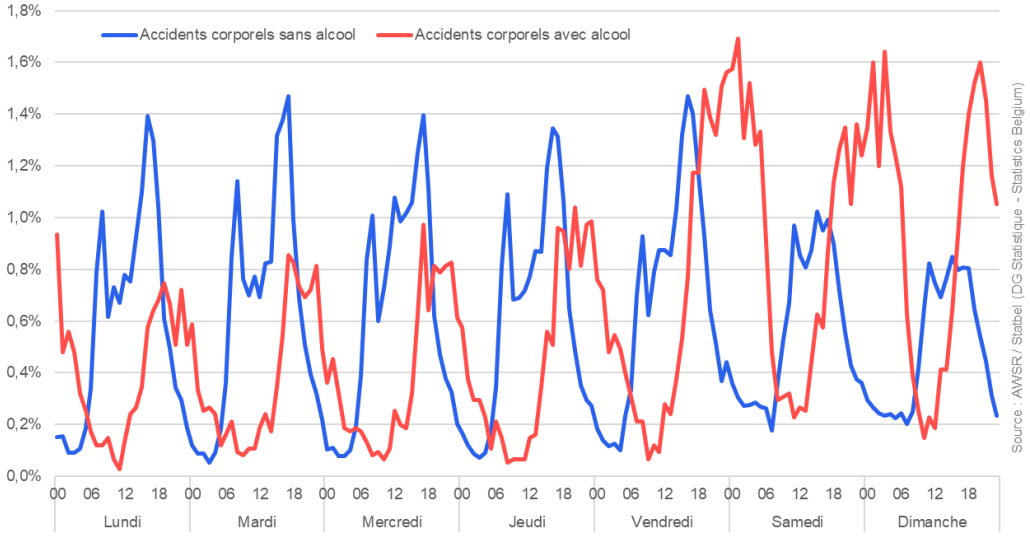

Figure 9 : Distribution des accidents corporels selon l'implication ou non d'au moins un conducteur sous influence d'alcool en fonction du jour de la semaine et de l'horaire (Wallonie, 2017-2021)

Jours fériés

La Figure 10 montre la part des accidents avec alcool parmi l'ensemble des accidents corporels et ce pour chaque jour d'une année sur une période de 10 ans (2012-2021). Il ressort que les jours fériés se démarquent très nettement des autres moments de l'année et enregistrent les proportions d'accidents avec au moins conducteur sous influence d'alcool les plus élevées. Les 6 dates pour lesquelles la part des accidents avec alcool est la plus forte sont donc systématiquement des jours fériés. Il s'agit du 1er janvier (32%), du 1er et 11 novembre (27-28%), du 1er mai et du 21 juillet (23%) et enfin du 15 août (22%). Nous constatons que le 25 décembre est légèrement moins marqué que les autres jours fériés. Cela s'expliquerait par le caractère plus familial de cette fête probablement moins propice à une consommation excessive d'alcool ou inciterait à la mise en place de stratégies pour réduire les comportements à risque (choix d'un BOB, réduire sa consommation, rester dormir sur place…).

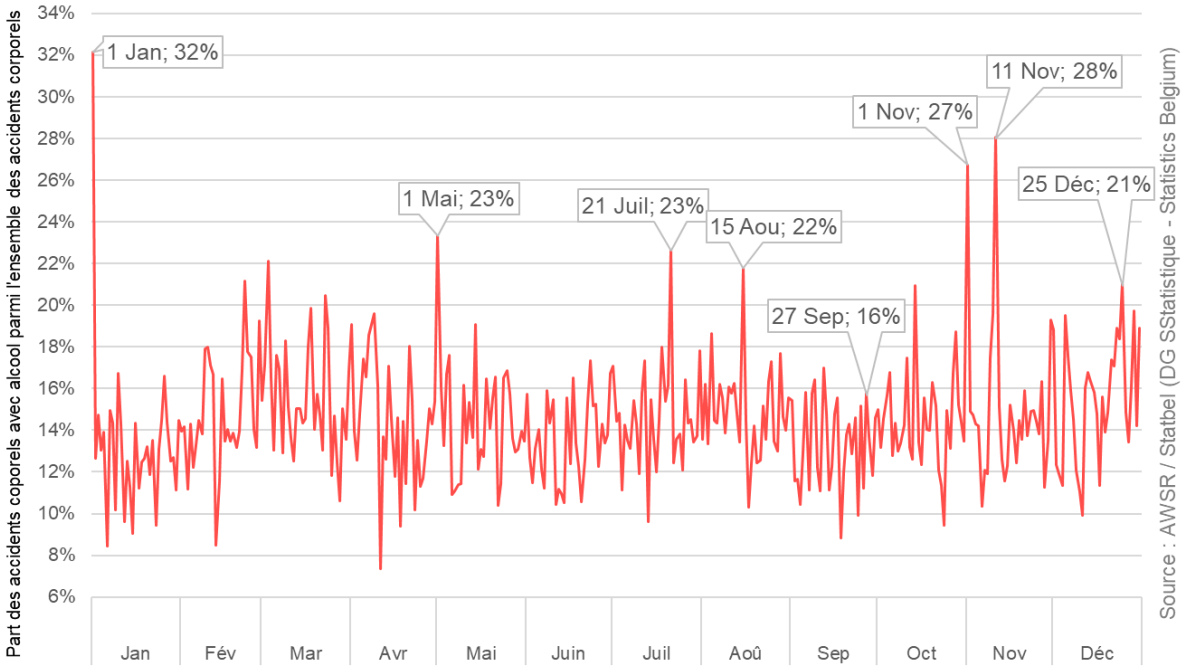

Figure 10 : Proportion des accidents corporels avec alcool par rapport à l'ensemble des accidents selon la date (Wallonie, 2012-2021)

OÙ SE PRODUISENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?[3]

Localisation

Sur autoroute, le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est de 10% contre 11 à 123% sur le reste du réseau routier (Figure 11). Peut-être les conducteurs ayant de plus courts trajets font-ils un peu moins attention (« j'ai bu mais j'habite à côté ») ou les conducteurs sous influence évitent-t-ils certains grands axes comme les autoroutes pour déjouer certains contrôles routiers.

Les conducteurs impliqués dans un accident sont plus souvent testés sur autoroute que sur le reste du réseau. Cela pourrait être mis en parallèle avec le type d'usagers impliqués. En effet comme nous l'avons vu précédemment les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) sont moins testés que les autres or ils sont majoritairement impliqués dans des accidents en agglomération et sont également plus gravement blessés que les occupants des véhicules motorisés.

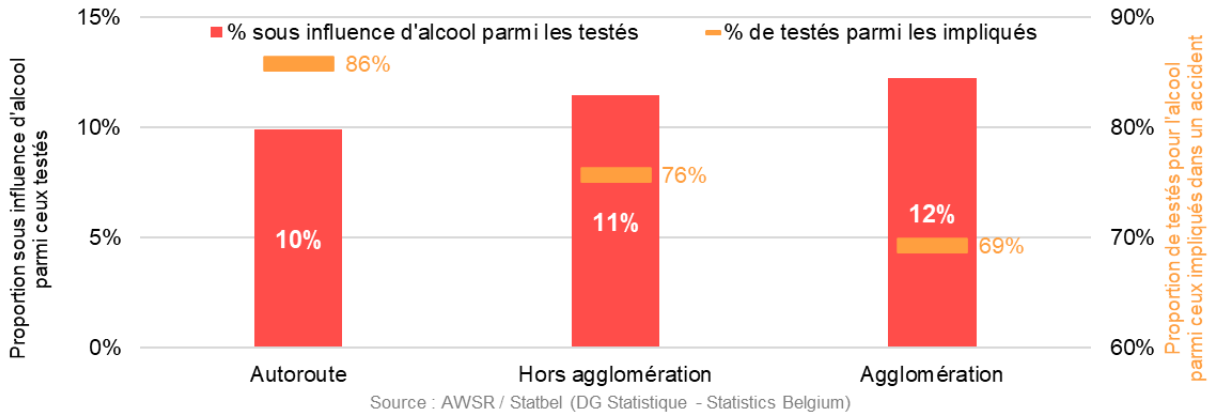

Figure 11 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon la localisation, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

En carrefour ou en section

Les conducteurs (ou piétons) sous influence d'alcool ont plus fréquemment un accident en section courante que ceux non alcoolisés (81% versus 71%). Cela s'explique par une plus grande part d'accidents seuls en cause en section courante et en rond-point chez les conducteurs sous influence.

Le taux de conducteurs testés et reconnus positifs parmi ceux impliqués dans un accident est de 8% chez ceux impliqués dans un accident en carrefour et 13% chez ceux dont l'accident a eu lieu en rond-point ou en section courante (Figure 12).

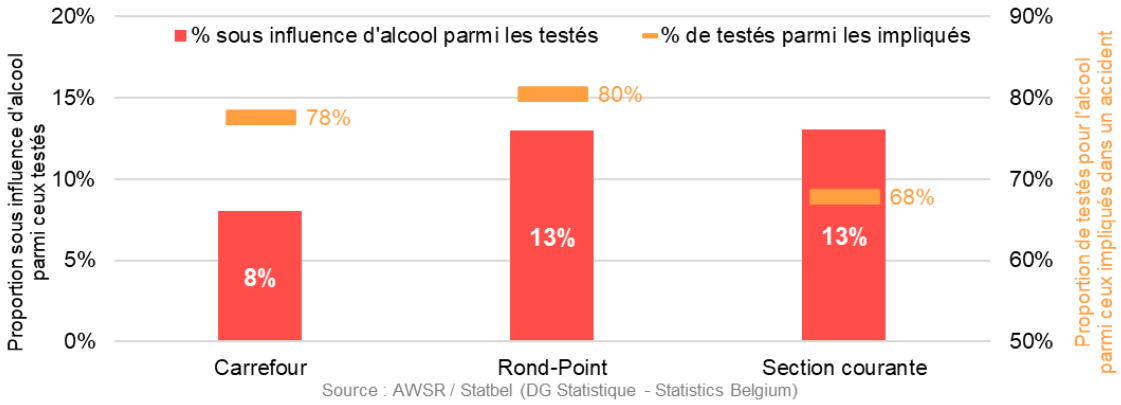

Figure 12 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon l'infrastructure, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

[3] Aucune des sous-sections n'aborde l'évolution dans le temps car aucune évolution notable ne s'observe.

COMMENT SE DÉROULENT LES ACCIDENTS IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR SOUS INFLUENCE D'ALCOOL ?

Type de collision et d'opposants

Le Tableau 3 permet de connaître les types de collision les plus fréquents parmi l'ensemble des accidents corporels avec au moins un des conducteurs (ou piétons) sous influence d'alcool en fonction des usagers impliqués lors de la première collision. Il ressort que :

- 9 accidents corporels avec alcool sur 10 (92%) impliquent une voiture (ligne et colonne encadrées).
- Plus de 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (44%) sont de type seul en cause (tous types d'usagers confondus).
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (38%) sont de type voiture seule en cause.
- 2 accidents corporels avec alcool sur 5 (37%) sont de type voiture contre une voiture.
- 1 accident corporel avec alcool sur 15 (7%) implique une camionnette.
- 1 accident corporel avec alcool sur 50 (2%) implique un camion.

Tableau 3 : Distribution des accidents corporels avec au moins un conducteur testés positif à la conduite sous influence d'alcool en fonction des usagers impliqués dans la première collision (Wallonie, 2017-2021)

Wallonie, 2016-2020	Opposant dans la première collision										
	*	*									
	<1%	<1%	0%			Total des accidents = 100%					
	2%	<1%	<1%	<1%							
	2%	<1%	<1%	<1%	<1%						
	38%	4%	1%	2%	3%	37%					
	2%	0%	<1%	<1%	<1%	4%	<1%				
	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	2%	<1%	<1%			
	<1%	<1%	<1%	<1%	0%	<1%	<1%	0%	0%		
	<1%	0%	0%	0%	0%	<1%	<1%	0%	0%	0%	
	<1%	<1%	0%	<1%	0%	<1%	<1%	0%	0%	0%	0%

* Les piétons se blessant seuls ou contre un autre piéton ne sont pas considérés comme des accidents de la route et sont exclus des statistiques officielles.

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

La Figure 13 illustre la proportion de conducteurs (ou piétons) testés et identifiés comme étant sous influence d'alcool selon le type de collision. Ainsi, 1 accident corporel de type seul en cause sur 3 (32%) implique un conducteur sous influence d'alcool. Ce taux est de 6% pour les accidents corporels avec un piéton et de 8% pour ceux entre deux usagers (hors piétons).

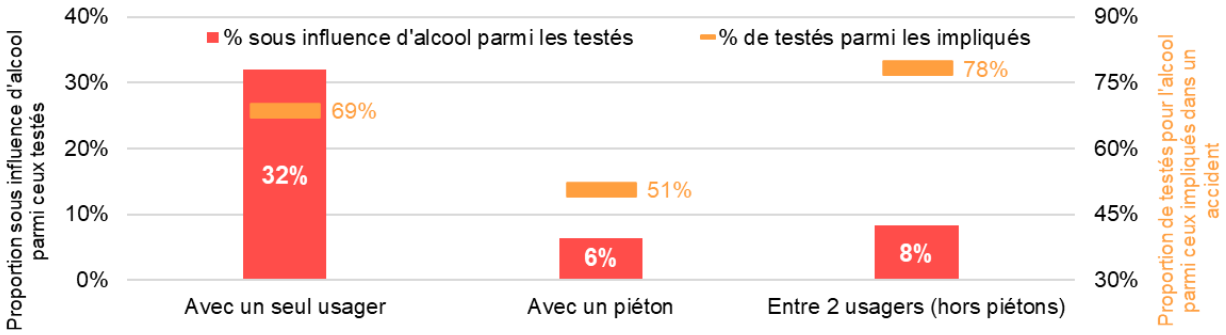

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium)

Figure 13 : Proportions de conducteurs (et piétons) testés et reconnus positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le type de collision, parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

Opposants dans les accidents avec alcool

La Figure 14 fournit la proportion de conducteurs (ou piétons) testés positifs pour la conduite sous influence d'alcool selon le type d'opposant impliqué (indépendamment du taux d'alcoolémie de ce dernier). Ainsi, lorsqu'il n'y a pas d'opposant 30% des conducteurs sont sous influence d'alcool, 12% des conducteurs qui ont eu pour opposant une voiture étaient sous influence d'alcool, 12% de ceux entrant en collision contre un bus ou car, 10% contre un camion… Nous constatons que le taux de conducteurs positifs chez ceux ayant eu pour opposant un usager faible (piéton ou deux-roues) est assez faible (7% lorsque l'opposant est une moto, 6% contre un piéton et seulement 3% quand l'opposant est un cycliste).

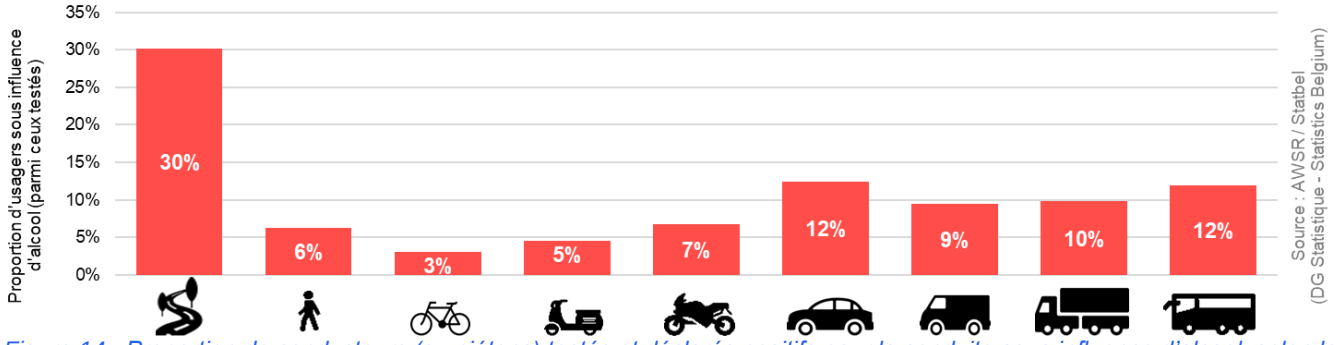

Figure 14 : Proportion de conducteurs (ou piétons) testés et déclarés positifs pour la conduite sous influence d'alcool, selon le type d'opposant (alcoolisé ou non), parmi ceux impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021)

Manœuvres dangereuses relevées par la police

Lors du constat des accidents corporels, la police enregistre les différentes manœuvres dangereuses qui pourraient expliquer la survenue de l'accident. Six d'entre elles ont des taux de conducteurs (ou piétons) positifs à l'alcool particulièrement élevés.

Parmi les conducteurs (ou piétons) impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021) et testés pour l'alcool, les conducteurs sous influence d'alcool représentaient :

- 31% de ceux ayant perdu le contrôle de leur véhicule,
- 23% de ceux ayant une place non réglementaire sur la chaussée,
- 18% de ceux ayant franchi une ligne blanche continue,
- 17% de ceux ayant franchi un feu rouge,
- 16% de ceux ayant effectué un dépassement fautif,
- 15% de ceux n'ayant pas respecté la distance entre deux usagers.

Parmi les automobilistes impliqués dans un accident corporel (Wallonie, 2017-2021) et testés pour l'alcool, ceux sous influence d'alcool représentaient :

- 33% de ceux ayant perdu le contrôle de leur véhicule,
- 28% de ceux ayant une place non réglementaire sur la chaussée,
- 20% de ceux ayant franchi une ligne blanche continue,
- 20% de ceux ayant effectué un dépassement fautif,
- 18% de ceux ayant franchi un feu rouge,
- 18% de ceux n'ayant pas respecté la distance entre deux usagers.

Éditeur responsable : Françoise Guillaume
Éditeur : Agence wallonne pour la Sécurité routière ASBL
Date de publication : Août 2022
Veuillez faire référence à ce document de la manière suivante :
Essentiel des accidents : Les accidents avec alcool en Wallonie - 2017-2021. AWSR, août 2022